

[Exemple à modifier à votre convenance]

\* à supprimer après signature du contrat par les deux parties



Assistant-e maternel-le employé-e par un particulier-employeur

Établi pour l'accueil de l'enfant :

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Né(e) le : .....

Ce contrat de travail est régi par la Convention collective de la branche du secteur des particuliers-employeurs et de l'emploi à domicile, le Code du Travail et le Code de l'Action sociale et des Familles (CASF). Ce contrat est à conserver sans limite de durée.

**IMPORTANT : LE CONTRAT NE PEUT ETRE SIGNÉ QUE LE 1<sup>er</sup> JOUR DE L'ACCUEIL DE L'ENFANT.**



Dernière mise à jour : décembre 2025

## IDENTIFICATION DES PARTIES DU CONTRAT

### ENTRE LE PARTICULIER-EMPLOYEUR :

En qualité de :  Mère                       Père                       Tuteur                       Autre (Préciser)

Nom d'usage : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : .....

Adresse : .....

.....

N° PAJEMPLOI : Y.....

Téléphone domicile : ..... Téléphone portable : .....

Lieu de travail : .....Téléphone professionnel : .....

Adresse électronique (mail) : .....

### Coordonnées de l'autre parent :

En qualité de :  Mère                       Père                       Tuteur                       Autre (Préciser)

Nom d'usage : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : .....

Adresse (si différente) : .....

.....

Téléphone domicile (si différent) : ..... téléphone Portable : .....

Lieu de travail : .....Téléphone professionnel : .....

Adresse électronique (mail) : .....

***En cas de séparation ou de divorce des parents, ces derniers devront fournir les justificatifs de la garde de l'enfant. Si la séparation intervient au cours du contrat de travail, les parents s'obligent mutuellement à informer l'assistant maternel de tout changement dans leur situation familiale.***

*Se référer à la notice explicative jointe aux contrats sur les droits et devoirs des particuliers-employeurs et assistant-e maternel-les. [Notice pages 3](#)*

**ET LE ou LA SALARIÉ - E ASSISTANT-E MATERNEL-LE :**

Madame             Monsieur

Nom d'usage : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Tél. fixe Domicile : ..... Tél portable : .....

N° de sécurité sociale : .....

Lieu d'exercice :     Domicile     Maison d'Assistant-es Maternel-les (MAM)

Adresse : .....

.....

Adresse électronique (mail) : .....@.....

**En cas d'accueil en MAM :**

Adresse : .....

.....

Tél. MAM. : ..... Portable : .....

Adresse électronique (mail) : .....@.....

**AGRÉMENT :**

**Agréé- e par le Conseil départemental de l'Allier, pour le lieu d'exercice ci-dessus et pour l'accueil simultané de .....ENFANTS.**

Date du premier agrément : .....

Date du dernier renouvellement : .....

Formation initiale :     effectuée du ..... au .....

Formation complémentaire [notice page 19](#) :  effectuée             à réaliser             en cours

**ASSURANCES :**

**Assurance responsabilité civile professionnelle** : Notice page 3

Nom et coordonnées de l'assurance : .....

N° contrat ou N° sociétaire : .....

Valable à compter du : .....

L'assistant-e maternel-le s'engage à fournir son attestation d'assurance en cours de validité.

**Assurance du véhicule "transport professionnel"** : Notice page 3

Nom et coordonnées de l'assurance : .....

N° contrat ou N° sociétaire : .....

Valable à compter du : .....

L'assistant-e maternel-le s'engage à fournir son attestation d'assurance en cours de validité.

**CONDITIONS D'ACCUEIL**

**PÉRIODE D'ESSAI** Notice page 6

Les parties décident de la date et de la durée de la période d'essai en fonction du nombre de jours d'accueil par semaine :

Du : ..... au : .....

**PÉRIODE DE FAMILIARISATION** Notice page 6

Une période de familiarisation est souhaitable, tant pour l'enfant et ses parents, que pour l'assistant-e maternel-le. Elle est incluse dans la période d'essai.

La période de familiarisation est prévue du : ..... au : .....

Selon les modalités suivantes : .....

.....

.....

## DURÉE ET HORAIRES D'ACCUEIL DE BASE Notice pages 7 à 8

Les parties au contrat prévoient que l'enfant sera confié à l'assistant-e maternel-le les jours et heures suivants, à détailler selon les besoins ; **soit.....heures par semaine**

### **1. En cas d'accueil régulier**

| JOURS                   | PLANNING 1                                | PLANNING 2                               | PLANNING 3                              |
|-------------------------|---|--|---|
| LUNDI                   |   |  |   |
| MARDI                   |   |  |   |
| MERCREDI                |   |  |   |
| JEUDI                   |   |  |   |
| VENDREDI                |   |  |   |
| SAMEDI                  |   |  |   |
| DIMANCHE                |   |  |   |
| HEURES<br>HEBDOMADAIRES | .....heures/semaine<br>Sur ..... semaines | .....heures/semaine<br>Sur..... semaines | .....heures/semaine<br>Sur.....semaines |

**2. En cas d'accueil irrégulier** : le planning peut être remis le ..... pour une durée de ..... signé par les deux parties. Il devient contractuel.

### **Selon les modalités suivantes :**

Jours susceptibles d'être des jours d'accueil : .....

Heures susceptibles d'accueil : Au plus tôt : ..... ou Heure d'arrivée : .....

Au plus tard : ..... ou Heure de départ : .....

Le nombre d'heures définies est :

Un nombre d'heures moyen mensuel / En cas de dépassement des heures prévues sur le **mois** en cours, les heures complémentaires seront comptabilisées et à rémunérer.

Un nombre d'heures minimum par semaine / En cas de dépassement des heures prévues sur la **semaine**, les heures complémentaires seront comptabilisées et à rémunérer.

**3. Accueil occasionnel (courte durée sans caractère régulier)** *Notice page 11*

Selon les modalités suivantes : .....  
.....  
.....

**4. Accueil exceptionnel**

L'assistant-e maternel-le accepte de faire des heures exceptionnelles :  oui  non

Si oui :      Heure au plus tôt : .....  
                  Heure au plus tard : .....  
                  Jour(s) susceptible(s) d'être des jours d'accueil : .....

**DÉLAI DE PRÉVENANCE** *Notice page 8*

Les jours et horaires de travail peuvent être définis par un planning de travail. Il sera remis à l'assistant-e maternel-le dans le respect d'un délai de prévenance de .....jours calendaires.

Quelle que soit la modalité d'accueil, l'assistant-e maternel-le sera informé-e de tout changement : la veille au soir jusqu'à .....heures et le lendemain matin à partir de .....heures.

Sur un accueil de 46 semaines ou moins, il est prévu un délai de prévenance de 2 mois calendaires pour prévenir d'une semaine d'absence ou de présence mais non renseignée au contrat.

**REPOS HEBDOMADAIRE** *Notice page 8*

Le jour de repos hebdomadaire est fixé le : .....  
(Tarif horaire majoré de 25 %)

**CONDITIONS DE L'ACCUEIL**

Le particulier-employeur doit définir **sur 12 mois consécutifs**, le nombre de semaines d'accueil de l'enfant chez l'assistant-e maternel-le.

Nombre de semaines d'absence de l'assistant-e maternel-le :  
Numéros de semaine : .....  
(dates à transmettre avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année en cours)

Nombre de semaines d'absence de l'enfant :

Numéros de semaine : .....

(dates à transmettre au plus tard 2 mois avant l'absence)

Nombre de semaines d'accueil de l'enfant chez l'assistant-e maternel-le : .....

(si accueil en 47 semaines, cocher « accueil 52 semaines »)

**Les parties ont donc choisi d'établir un contrat sur un :**

**Accueil de 52 semaines par période de 12 mois consécutifs** : l'enfant est confié toute l'année, le particulier-employeur et l'assistant-e maternel-le prennent en même temps leurs cinq semaines de congés.

**Accueil de 46 semaines ou moins par période de 12 mois consécutifs** : les semaines d'absence de l'enfant et de l'assistant-e maternel-le sont supérieures à 5 semaines. Ces semaines d'absence ne sont pas comptabilisées du salaire mensualisé, **soit .....semaines d'accueil.**

**Accueil occasionnel** : [Notice page 11](#) il peut être conclu sous réserve des disponibilités de l'assistant-e maternel-le

**Toute modification doit faire l'objet d'un avenant (accord écrit entre les deux parties) dans les conditions de la Convention collective.**

### JOURS FÉRIÉS : [Notice page 8](#)

**Le 1<sup>er</sup> Mai** ([Art 47-1 de la CCN](#) et [L.3133-4 du CT](#)) Seul le 1er Mai est un jour férié chômé.

Le particulier-employeur ne peut pas imposer à l'assistant-e maternel-le de travailler ce jour-là.

S'il est travaillé, avec l'accord de l'assistant-e maternel-le, sa rémunération doit être obligatoirement majorée de 100%.

Les deux parties conviennent que le **1<sup>er</sup> Mai est**       travaillé      ou       non travaillé

Les parties conviennent que les jours fériés suivants seront travaillés :

|                         |                              |                              |                          |                              |                              |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------------|------------------------------|------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> janvier | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | 14 juillet               | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Lundi de Pâques         | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | 15 août                  | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 8 mai                   | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | 1 <sup>er</sup> novembre | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Jeudi de l'ascension    | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | 11 novembre              | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Lundi de Pentecôte      | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | 25 décembre              | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

## **RÉMUNÉRATION** [Notice pages 9 à 12](#)

Les parties conviennent d'un salaire horaire brut de base de ..... €

Taux de majoration **éventuelle des heures complémentaires** .....% du salaire de base, soit ..... €/heure

Taux de majoration des heures **à partir de la 46<sup>ème</sup> heure** .....% du salaire de base, soit ..... €/heure

(minimum 10 %)

Taux de majoration pour **l'accueil d'un enfant en difficulté** .....% du salaire de base, soit ..... €/heure

## VERSEMENT ET DÉCLARATION MENSUELLE :

Les parties conviennent que le **salaires est versé tous les mois**, le .....  
La déclaration mensuelle sur Pajemploi, sera effectuée le .....

Les parties conviennent d'une **adhésion à Pajemploi** +  oui  non  
(\* une attestation Pajemploi doit être remplie et signée des 2 parties)

Heures mensualisées : nombre d'heures par semaine x nombre de semaines prévues au contrat / 12 :

.....

Jours mensualisés : nombre de jours par semaine x nombre de semaines prévues au contrat / 12 :

.....

## MENSUALISATION :

### CALCUL DU NOMBRE MOYEN D'HEURES D'ACCUEIL HEBDOMADAIRE :

**Rythme 1** : ..... heures par semaine sur ..... semaines = ..... heures

**Rythme 2** : ..... Heures par semaine sur ..... semaines = ..... heures

**Rythme 3** : ..... Heures par semaine sur ..... semaines = ..... heures

**Rythme 4** : ..... Heures par semaine sur ..... .. semaines = ..... heures

**Total des heures** : .....

**Total des heures / par le nombre de semaines d'accueil programmées dans l'année** = ..... \*

\*Nombre moyen d'heures par semaine

### CALCUL DU SALAIRE DE BASE SUR UN ACCUEIL DE 52 SEMAINES PAR PÉRIODE DE 12 MOIS CONSÉCUTIFS

Nombre d'heures de travail par semaine ..... x 52 semaines / 12 mois = ..... nombre d'heures de travail par mois

Nombre d'heures de travail par mois x .....€ taux horaire brut = .....€ brut

**Salaires de base .....€ mensuel brut soit salaires de base .....€ net**

### CALCUL DU SALAIRE DE BASE SUR UN ACCUEIL DE 46 SEMAINES OU MOINS PAR PÉRIODE DE 12 MOIS CONSÉCUTIFS

Nombre de semaines prévues d'accueil sur 12 mois consécutifs : .....

Nombre d'heures de travail par semaine x ..... semaines programmées / 12 mois  
= ..... nombre d'heures de travail par mois

.....nombre d'heures de travail par mois x .....€ taux horaire brut = .....€ brut

**Salaires de base .....€ mensuel brut soit salaires de base .....€ net**



**CALCUL DU SALAIRE DE BASE EN CAS D'ACCUEIL OCCASIONNEL :**

Nombre d'heures réalisées dans le mois..... x .....€ taux horaire brut =.....€ brut

**Salaire de base .....€ brut soit salaire de base .....€ net**

**VERSEMENT ET DÉCLARATION MENSUELLE**

Les parties conviennent que le **salaire est versé tous les mois**, le.....

La déclaration mensuelle sur Pajemploi, sera effectuée le .....

Les parties conviennent d'une **adhésion à Pajemploi +\***  Oui  Non

*\*Une attestation Pajemploi, doit être remplie et signée des 2 parties*

**INDEMNITÉS** Notice pages 12-13

**1. Indemnités d'entretien**

Après négociation, les deux parties appliquent les tarifs de la convention collective :  Oui  Non

(Attention le taux varie en fonction du SMIC ) Notice page 12

Si non, le montant de l'indemnité d'entretien journalier sera de .....€

**2. Indemnités pour frais de repas**

Les parties au contrat conviennent que les repas suivants seront fournis par l'assistant-e maternel-le :

Petit déjeuner : oui / non                      montant de l'indemnité = .....€ par jour

Déjeuner :                      oui / non                      montant de l'indemnité = .....€ par jour

Goûter :                      oui / non                      montant de l'indemnité = .....€ par jour

Dîner :                      oui / non                      montant de l'indemnité = .....€ par jour

Soit une indemnité globale de repas de ..... € par jour d'accueil.

Les parties au contrat conviennent que les repas suivants seront fournis par le particulier-employeur :

Petit déjeuner :                      oui / non                      montant estimé = .....€ par jour

Déjeuner :                      oui / non                      montant estimé = .....€ par jour

Goûter :                      oui / non                      montant estimé = .....€ par jour

Dîner :                      oui / non                      montant estimé = .....€ par jour

Soit une prestation en nature imposable de.....€ par jour d'accueil.

### **3. Indemnités pour frais de déplacement (à la demande du particulier-employeur)**

Transport scolaire ou Autres transports (ex : Relais Petite enfance (RPE), parc, bibliothèque, médiathèque etc...) :

De ..... à ..... = ..... Km, soit ..... Euros

De ..... à ..... = ..... Km, soit ..... Euros

De ..... à ..... = ..... Km, soit ..... Euros

### **4. Autres frais**

Sorties, activités, etc.. : .....

## **CONGÉS** Notice pages 13 à 17

Les dates de congés de l'assistant-e maternel-le ont été notifiées dans ce contrat page 5. Ces dates seront fixées par écrit chaque année **avant le 1<sup>er</sup> mars**. Cet écrit doit être conservé jusqu'à la rupture du contrat et signé des deux parties.

### **ACQUISITION DES CONGÉS PAYÉS** Notice pages 13 à 14

### **RÉMUNÉRATION DES CONGÉS PAYÉS** Notice pages 15 à 18

#### **En cas d'accueil de l'enfant 52 semaines par période de 12 mois consécutifs :**

Les congés payés sont rémunérés par le maintien de salaire à la fin de la période de référence voir notice page 15. Lorsqu'ils ne sont pas acquis, ils doivent être minorés du salaire.

#### **En cas d'accueil de l'enfant 46 semaines ou moins par période de 12 mois consécutifs :**

La rémunération des congés acquis pendant la période de référence s'ajoute au salaire mensuel brut de base.

Les parties conviennent de verser cette rémunération selon la modalité suivante :

- Soit en une seule fois au mois de juin (en plus du salaire de base)
- Soit lors de la prise principale des congés (en plus du salaire de base)
- Soit au fur et à mesure de prise des congés (en plus du salaire de base)

Les parties s'engagent à **calculer au 31 mai de l'année suivante**, le montant de la rémunération des **congés acquis** pendant la période de référence. Il conviendra de **comparer** la méthode du « **1/10<sup>ème</sup>** » et la méthode dite du « **maintien de salaire** ».

La méthode la plus avantageuse pour l'assistant-e maternel-le sera retenue.

#### **En cas d'accueil occasionnel :**

La rémunération des congés dus s'effectue selon la règle du « **1/10<sup>ème</sup>** » versée à la fin de l'accueil.



## SIGNATURES

Le présent contrat stipule que :

- L'enfant est accueilli au domicile de l'assistant-e maternel-le à dater du :  
....., temps de familiarisation compris.
- Les soussignés, libres et éclairés, s'engagent à en respecter les clauses.
- Il est rédigé **ensemble**.
- Le présent contrat sera revu, mis à jour ou modifié avec un avenant, si nécessaire par les parties concernées au minimum **une fois par an** et ce, d'un commun accord à la date du  
.....

**L'assistant-e maternel-le est tenu-e à la discrétion professionnelle.**

**De leur côté, les parents s'engagent à respecter l'intimité familiale de l'assistant-e maternel-le.**

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Fait à .....                       | Le .....                               |
| <b>Lu et approuvé</b>              | <b>Lu et approuvé</b>                  |
| Signature du particulier-employeur | Signature de l'assistant-e maternel-le |

***Ce contrat de travail doit être établi, daté et signé en deux exemplaires originaux.  
L'un est destiné au particulier-employeur, l'autre à l'assistant-e maternel-le.  
Chaque page est à parapher par chacune des parties.***

***En signant ce contrat, les deux parties s'engagent à prendre connaissance  
de la notice explicative jointe au contrat.***